

---

*Sept heures et demie p.m.*

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) constituant en corporation la Compagnie de tourbe combustible et le chemin de fer d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) à l'effet de fusionner la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Baie de Quinté et la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental, sous le nom de "Chemin de fer de la Baie de Quinté."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) concernant la vente des billets de retour sur chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) à l'effet de mieux assurer l'indépendance du parlement.

M. Mulock propose, secondé par M. Cameron (Huron),—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Dickey propose comme amendement, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "dans trois mois d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant posée sur l'amendement:—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée:—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois dans trois mois d'aujourd'hui.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles.

M. Sproule propose, secondé par M. Taylor,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Ouimet,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.